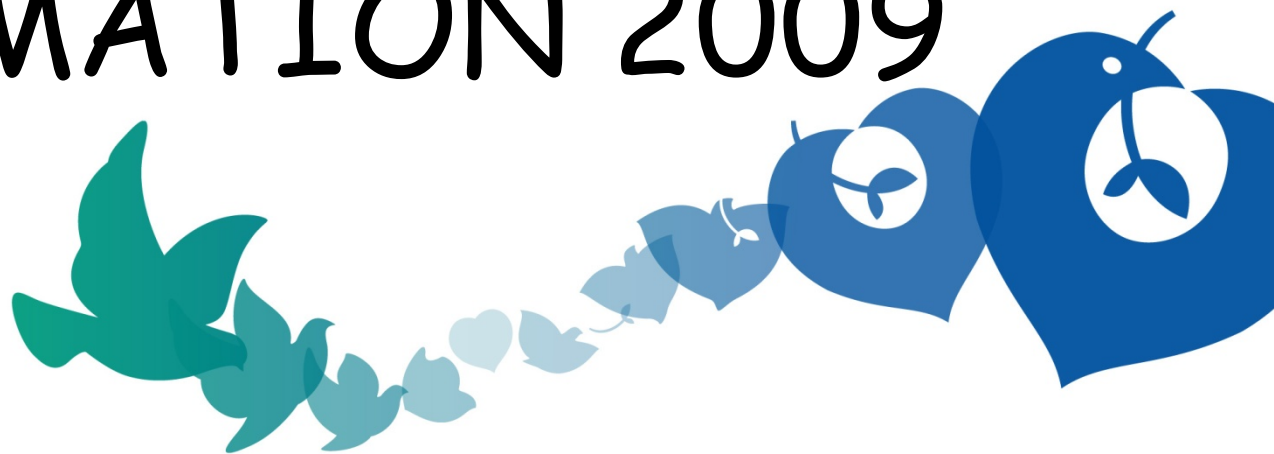




MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

# REFERENTIEL DE FORMATION 2009



## La Formation Infirmière arrêté du 31/07/09

Un référentiel de formation construit à partir d'un référentiel d'activités et de compétences.

- Une formation inscrite dans l'architecture européenne des études supérieures avec la délivrance conjointe d'un **Diplôme d'état d'infirmier et du grade de licence**.
- Un référentiel exprimé en ECTS (european credits transfert system) qui correspondent à des heures de cours et de stage
- Des partenariats universitaires formalisés dans des conventions.

## La Formation Infirmière arrêté du 31/07/09

- Un référentiel articulé autour de l'acquisition des 10 compétences identifiées comme fondamentales à l'exercice des différentes activités du métier infirmier
- Une organisation du référentiel en 6 unités d'enseignement et 6 semestres
- Formation en alternance sur trois ans de 5100 h (2100h formation théorique, 2100h formation pratique et 900 h travail personnel estimé)
- Obtention de 180 ECTS.

## La Formation Infirmière arrêté du 31/07/09

4200 H : 60 semaines de théorie et 60 semaines de stage  
organisée en 6 unités d'enseignement (UE) centrées sur les  
10 compétences requises

UE 1: Sciences humaines  
sociales et droit

UE 2: Sciences biologiques et  
médicales

UE 6: Méthodes de travail

UE 3: Sciences et techniques  
infirmières (fondements et  
méthodes)

UE 4: Sciences et techniques  
infirmières (interventions)

UE 5: Intégration des savoirs  
et posture professionnelle  
infirmière

## La Formation Infirmière arrêté du 31/07/09

**4200 H : 60 semaines de théorie et 60 semaines de stage  
organisée en 6 unités d'enseignement (UE) centrées sur les 10  
compétences requises**

**60 semaines réparties en 6 stages au sein de l'UE 5**

**4 types de stages sont prévus :**

- 1. Soins de courte durée (Médecine Chirurgie Obstétrique),**
- 2. Soins en psychiatrie et santé mentale,**
- 3. Soins de longue durée, soins de suite et de réadaptation (SSR),**
- 4. Soins à domicile, lieux de vie, lieux de travail...**

# La Formation Infirmière

## arrêté du 31/07/09

### L'évaluation :

- **Pour valider chaque compétence du métier, l'étudiant devra avoir acquis :**
  - des unités de formation dont le contenu est soit contributif au métier, soit cœur de métier
  - des unités d'intégration centrées sur la mobilisation des savoirs en situation pour acquérir les compétences (UE 5)
  - des unités de formation transversales d'anglais et de méthode (UE 6)
  - des savoirs et savoir-faire acquis en milieu de travail

# La Formation Infirmière arrêté du 31/07/09

## Le diplôme

**Correspond à l'obtention des 180 ECTS:**  
**120 crédits européens pour les UE dont les unités  
d'intégration**  
**60 crédits pour la formation en stage**

# La formation en IFSI

- Réaffirmation de la présence obligatoire (TD, TP ,stages et certains CM)